

FISCALITÉ LOCALE : LES GRANDES TENDANCES 2025 ET LES LEVIERS D'OPTIMISATION À NE PAS NÉGLIGER

Le 10 octobre 2024

ABV Group

Créons de la valeur par le management
stratégique des coûts



Par Jose-Marie JAEGER,
Directeur d'ABV Group

Le 3 octobre 2024, ABV Group a proposé un webinar 15-15 pour aider les entreprises à y voir plus clair dans la jungle de la fiscalité locale.

En 15 minutes, Marie-Cécile, avocat fiscaliste / experte fiscalité locale chez ABV, a livré un panorama complet et actualisé des principales taxes locales, des évolutions à venir et des leviers d'optimisation possibles, taxe par taxe.

UN POIDS BUDGÉTAIRE SOUVENT SOUS-ESTIMÉ

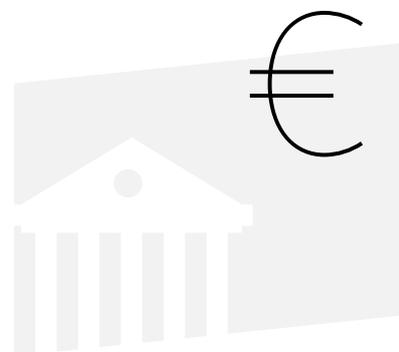
Les impôts locaux (CFE, CVAE, IFRER, TASCOT, taxe foncière, taxe sur les bureaux...) représentent **60 milliards d'euros en 2023**, soit presque autant que l'impôt sur les sociétés (79 Mds €).

Des hausses constantes, portées par :

- **La revalorisation automatique des bases locatives** indexées sur l'inflation (+7 % en 2023, +3,9 % en 2024),
- **La hausse des taux locaux**, comme à Paris (+52 % sur la taxe foncière en 2023).

CVAE : SUPPRESSION PROGRESSIVE... ET EFFETS DE BORD

- **Suppression actée en 2027**, avec une baisse progressive des taux dès 2024.
- En contrepartie, **hausse marquée des taxes additionnelles**, notamment la taxe CCI (de 6,92 en 2023 à 27,68 en 2026).
- **Risque d'élargissement de l'assiette** : le projet de loi de finances 2025 pourrait intégrer de nouvelles lignes dans le calcul de la valeur ajoutée, alourdissant mécaniquement la base. ►



VALEUR LOCATIVE : LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS SOUS SURVEILLANCE

- La qualification "établissement industriel" est **de plus en plus étendue** (data centers, centres de tri automatisés...).
- Elle permet un **calcul comptable avec abattements de 30 % à 50 %**, parfois plus favorable que la méthode tarifaire des locaux professionnels.
- **Nouveaux commentaires doctrinaux** sur le contrôle conjoint en cas de fusion ou d'apport d'actifs : effet rétroactif possible sur l'année d'imposition.

Un audit ligne à ligne des immobilisations est recommandé pour sécuriser la qualification.

EXONÉRATIONS FISCALES « VERTES »

- **Panneaux photovoltaïques** : exonération étendue aux supports depuis 2024.
- **Éoliennes** : les mâts sont désormais exonérés de taxe foncière et CFE.

Ces dispositifs s'inscrivent dans les obligations de couverture solaire sur parkings >5 000 m².

TAXE SUR LES BUREAUX : HAUSSE DES CONTRÔLES EN ÎLE-DE-FRANCE

- Aucune réforme structurelle, mais **intensification des contrôles** (souvent couplés à la taxe foncière).
- L'administration tente **d'élargir le périmètre** (ex. : cliniques requalifiées en bureaux, co-working reclassé en commerce...).
- Rappel utile : les **voies de circulation et accès** ne doivent pas être comptés dans la surface taxable.

HAUSSE CONTESTABLE DE LA TAXE FONCIÈRE : LE CAS PARIS

- **+52 % en 2023 à Paris**, jugée non justifiée. ABV Group a engagé un **contentieux collectif** pour réclamer un **dégrèvement équivalent à la hausse**. Démarche répliquable dans d'autres villes (Marseille, Lyon...). ■

Comment ABV peut vous aider ?

- **AUDIT** de votre fiscalité locale : CVAE, CFE, taxe foncière, taxe sur les bureaux...
- **ANALYSE** du positionnement industriel, au regard des immobilisations et des activités.
- **CONTESTATION** des hausses abusives avec accompagnement juridique.
- **OPTIMISATION** des exonérations vertes et régularisations possibles.

Contactez-nous :
contact@abv-group.com
ou sur www.abv-group.com



**Découvrez également les
Webinars ABV Group**
15 minutes pour changer de regard
sur vos taxes locales.

www.abv-group.com/webinars-15-15